



Organisme à but non lucratif

Sa mission est de conserver son territoire, ses habitats, sa faune et sa flore, pour les générations actuelles et futures.

CHEZ NOUS ON ÉTUDIE LA NATURE, GRANDEUR NATURE!



700, rue Drummond, Granby (Québec) J2H 0K6
Téléphone: 450 375-3861 / Télécopieur : 450 375-3736

 /cinlb.org / **CINLB.ORG**

Modalités de location de salles du CINLB

1. L'utilisateur organise à ses frais tous événements, fêtes ou autres activités.
2. L'utilisateur doit laisser la salle (intérieure et extérieure) à son départ dans les mêmes conditions qu'à son arrivée.
3. Aucune décoration ne doit être accrochée aux lumières, au plafond ou au mur.
4. Un permis d'alcool vous est-il nécessaire ?

Si vous devez consommer de l'alcool sur place, la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux (RACJ) exige un « Permis de réunion ». Le formulaire pour faire votre demande de permis de réunion est disponible sur le site Internet : <https://www.racj.gouv.qc.ca/formulaires-et-publications/formulaires/alcool/permis-de-reunion/demande-de-permis-de-reunion.html>

Vous devez compléter ce formulaire avant de le faire contresigner par la personne désignée du CINLB (section 4, B du formulaire) et ensuite le faire parvenir à la RACJ.

5. Aucune vente d'alcool ou autres boissons alcoolisées n'est permise.
6. Aucune cuisson à l'intérieur des salles n'est tolérée par l'utilisateur durant sa réservation. Par contre, l'utilisation d'un réchaud est acceptée.
7. L'utilisateur peut annuler sans frais, 30 jours avant la date. Un montant de 30% du montant de la location est demandé à la signature du contrat. Ce montant sera retenu en cas d'annulation faite à l'intérieure des 29 jours précédents la date de location.
8. Aucune sollicitation ou vente de produits n'est tolérée sur le site du CINLB.
9. L'utilisateur s'engage à respecter les horaires d'arrivée et de départ. Tout dépassement de plus de 15 minutes lui sera facturé.
10. La capacité des salles a été estimée pour créer un espace confortable. Il est important de respecter le nombre de personnes prévues dans l'entente (variation de + 5 acceptée).
11. La réservation de la salle est confirmée après réception du permis d'alcool (si nécessaire) et la signature de l'entente. Le paiement final du montant de la location sera effectué au plus tard 7 jours avant la date de réservation.
12. Pour information ou faire votre réservation, contactez le CINLB au 450 375-3861. Demandez Anne Marie Comparot, Responsable communication et expérience client ou par courriel : communication@cinlb.org